

DÉCISION N°2026-13
PORTANT ADOPTION DE L'EXPERTISE SANITAIRE INTITULEE
« PATIENTS ATTEINTS D'UN CANCER BRONCHIQUE
NON A PETITES CELLULES
INDICATIONS DES TESTS MOLECULAIRES
EN VUE DE LA PRESCRIPTION DE TRAITEMENTS DE PRECISION –
ACTUALISATION 2025 »

Le Président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L.1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'Institut,
Vu l'article 28 du règlement intérieur en vigueur de l'Institut relatif à la commission des expertises,
Vu les décisions 2023-2 et 2025-5 portant adoption de l'expertise intitulée « Recommandations d'indications des tests moléculaires pour les patients atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules en vue de la prescription de traitements de précision »,
Vu la version de l'expertise susvisée en date du 16 janvier 2026,
Vu l'avis de la commission des expertises en date du 28 janvier 2026,

DECIDE :

Article 1

Compte tenu du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expertise sanitaire et du respect des règles de qualité, de méthode et des règles déontologiques édictées par l'Institut national du cancer, l'expertise ci-jointe intitulée « Patients atteints d'un cancer non à petites cellules – Indications des tests moléculaires en vue de la prescription de traitements de précision – Actualisation 2025 » présentée sous deux formats Rapport et Synthèse, est adoptée.

Article 2

La décision d'adoption est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le 9 mars 2026

SIGNÉ

Norbert IFRAH
Président